

long raisonnement. Le 5 du mois courant, ce journal disait :

Plusieurs journaux provoquent l'indignation des Canadiens contre la Chambre des pairs en tant qu'institution politique. Comme toutes les œuvres humaines, la Chambre des pairs est pleine de défauts, mais la franchise nous oblige à reconnaître qu'elle est un corps législatif plus habile et plus consciencieux que le Sénat du Canada ou celui des Etats-Unis. Dans la pratique aussi, il est plus démocratique que l'une ou l'autre de ces Chambres.

Dans les circonstances, je n'abuserai pas plus longtemps de l'indulgence de la Chambre. La loi de l'Amérique septentrionale anglaise protège, même en faisant abstraction du Sénat, la province dont le besoin de protection est la seule excuse que nous ayons pour maintenir une deuxième chambre. Celle-ci ne saurait être indépendant parce que le parti au pouvoir peut choisir ses membres parmi ses partisans politiques, et qu'on ne peut pas s'attendre qu'un sénateur qui a été nommé à cause de sa fidélité et de ses services à un parti se prononce avec impartialité sur les projets de loi présentés par le parti, et la proposition contraire serait vraie si le Gouvernement qui l'a nommé perdait le pouvoir.

On doit naturellement s'attendre que les sénateurs nommés par un gouvernement défait se prononceraient contre les mesures soumises au Sénat par le nouveau ministère. Par conséquent, de quelque manière qu'on envisage la question, le Sénat tel qu'il existe n'a aucune utilité, et je suis convaincu que c'est là le sentiment de la grande majorité de la population. Vu qu'on ne propose aucun remède excepté par deux personnes au moins et que l'institution que nous avons est plus qu'inutile, nous devrions faire la chose logique que nous ayons à faire en tant que membres de la Chambre des communes et présenter au roi une humble requête le priant de faire abroger l'article de la loi de l'Amérique septentrionale anglaise, et de nous permettre d'abolir le Sénat. Ce n'est pas tant uniquement à cause de la dépense, quoique la dépense soit considérable. Toutefois, si elle était cinquante fois plus élevée et si elle était utile, je ne m'en préoccuperais pas; mais le pays débourse près de \$300,000 par année sans compter d'autres dépenses plus ou moins reconnues, parce qu'elles ont également droit à d'autres services, par exemple, celui des impressions, et ne peuvent pas être imputées intégralement sur le compte du Sénat. Quoi qu'il en soit, celui-ci coûte au moins \$300,000 par année. Nous avons besoin de ces fonds pour d'autres fins qui seraient plus utiles à la population.

Ils contribueraient beaucoup à améliorer le service postal, à nationaliser ou à perfectionner les réseaux du téléphone et du télégraphe. Ce ne serait pas un gaspillage que

de les remettre à la commission des chemins de fer pour couvrir les dépenses faites pour les passages à niveau que les chemins de fer eux-mêmes rendent dangereux, dépenses qui sont supportées par les municipalités. Ces fonds seraient employés plus profitablement de cette manière qu'en les consacrant au maintien d'une seconde Chambre. Vu le long discours que j'ai prononcé à la dernière session, et vu que je m'adresse pour ainsi dire à la même Chambre, je ne crois pas devoir abuser de l'indulgence de nos collègues et je termine en vous priant, monsieur l'Orateur, de mettre ma motion aux voix.

M. H. H. MILLER (Grey-sud): Etant le premier député qui a inscrit au feuillet un projet de résolution semblable à celui que nous délibérons aujourd'hui, et qui a discuté cette question, je prends la parole dans le dessein de dire quelques mots seulement. Ayant déjà prononcé deux longs discours sur ce sujet, je n'ai pas l'intention de retenir la Chambre plus de deux ou trois minutes. C'est moi qui ai proposé pour la première fois un projet de résolution semblable à celui-ci. Il y a quelques années de cela et je n'ai pas changé d'opinion depuis.

A mon avis, un grand nombre de Canadiens se prononceraient pour l'abolition du Sénat, quelques-uns pour des motifs que je ne saurais approuver. J'ai rencontré bien des gens qui se moquent du Sénat. Je ne suis pas du nombre. Je ne connais aucune raison de parler avec moquerie du Sénat ou de ses membres. Je suis bien aise de compter parmi les sénateurs plusieurs amis intimes, et il y a parmi eux bien des gens que je crois des politiques très habiles et qui ont droit à beaucoup d'égarés à cause de leurs idées et de leur expérience.

A la dernière session, lorsque ce sujet a été discuté, le représentant d'Oxford-nord (M. Nesbitt) a déclaré qu'on pouvait trouver plusieurs sénateurs qui feraient d'excellents membres des conseils d'administration des institutions financières du Canada.

J'admets que cela est vrai. Mais je prétends que le Sénat, étant un corps d'hommes qui ne sont pas élus par le peuple et ne lui sont pas responsables, n'inspire pas la même confiance qu'une chambre élective, et n'a pas la même influence que les membres de celle-ci possèdent. Vous pourriez vous-même, monsieur l'Orateur, et tout membre de cette Chambre pourrait choisir parmi les membres du Sénat, disons, quinze personnes qui, si elles avaient un siège dans cette Chambre, auraient une plus grande influence que le bien que les 90 membres du Sénat ont dans le poste qu'ils occupent. La Chambre des communes élue par le peuple est celle qui est tout d'abord responsable au peuple des actes de ce Parlement. Je ne vois aucune bonne raison pour que le travail accompli par